



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

santé, jeunesse, sports et vie associative : services extérieurs

Question écrite n° 28011

Texte de la question

M. Éric Straumann attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la mutation pour un autre département, et le non renouvellement de poste, du directeur départemental du ministère de la santé, de la jeunesse, de sports et de la vie associative du Haut-Rhin. Le département du Haut-Rhin connaît une forte activité associative, qu'elle soit sportive, culturelle ou socioéducative. Les associations y mènent une remarquable action de formation (brevets professionnels, brevets d'État, bafa, bafd), d'information et de soutien à la jeunesse, y compris, et surtout, ces dernières années dans les quartiers les plus sensibles, dans les zones rurales. Or, le directeur départemental a mission d'être l'un des interlocuteurs privilégiés de ces associations. Durant ces sept années, il a été à l'écoute de toutes les associations et sa présence a été remarquée dans toutes les instances de la vie associative. Pour que les actions des associations concernées soient efficaces et coordonnées, il faut qu'elles s'appuient sur une structure solide avec une entité qui coordonne leurs actions. Aussi lui demande-t-il ce qu'elle compte entreprendre afin de remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Éric Straumann](#)

Circonscription : Haut-Rhin (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28011

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juillet 2008, page 6320

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)